

République Française



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE  
DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations  
**du bureau du conseil d'administration**

-----  
Séance du 17 juillet 2020  
-----

**Présents** : Monsieur Gérard MANFREDI, président de séance,

Membres : Monsieur Philippe PRADAL, Monsieur Jean THAON.

**Absents excusés** : Monsieur Charles-Ange GINESY, Monsieur Michel ROSSI.

**RAPPORT N° 20-B21 - CONTRIBUTION DE L'ETAT AUX ACHATS DE MASQUES  
PAR LE SDIS DES ALPES-MARITIMES DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE**

Face à la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de Covid-19, un état d'urgence sanitaire est entré en vigueur sur l'ensemble du territoire national le 24 mars 2020 avec la publication de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie.

Depuis le début de cette crise sanitaire, le SDIS des Alpes-Maritimes a été dans l'obligation d'acquérir des masques de protection, nécessaires à la protection des populations dans le cadre des missions de secours à personnes.

Le SDIS des Alpes-Maritimes s'est ainsi porté acquéreur de 56 000 masques à usage unique pour un montant de 36 953 € TTC et de 11 500 masques réutilisables pour un montant de 39 600 € TTC.

Par instruction ministérielle en date du 6 mai 2020, l'Etat souhaite contribuer à cet impact en prenant en charge 50% du coût des masques achetés entre le 13 avril et le 1<sup>er</sup> juin 2020, dans la limite d'un prix de référence de 84 centimes TTC pour les masques à usage unique et de 2 € TTC pour les masques réutilisables.

Vous trouverez ci-dessous la synthèse des coûts engagés pour les masques achetés durant cette période ainsi que l'éventuel soutien financier que peut apporter l'Etat.

Commandes SDIS 06						Soutien financier Etat	
Date	N° BC	Qualité du masque	Qté	PU TTC	Montant TTC	Plafond de réf	Montant
17/04/2020	186821	réutilisable	5 000	3,60 €	18 000 €	2 €	5 000 €
21/04/2020	186866	réutilisable	5 000	3,60 €	18 000 €	2 €	5 000 €
22/04/2020	186978	réutilisable	1 000	3,00 €	3 000 €	2 €	1 000 €
23/04/2020	186906	réutilisable	500	1,20 €	600 €	2 €	300 €

21/04/2020	186868	usage unique	10 000	1,18 €	11 844 €	0,84 €	4 200 €
15/05/2020	187277	usage unique	6 000	0,949 €	5 697 €	0,84 €	2 520 €
27/05/2020	187496	usage unique	40 000	0,485 €	19 412 €	0,84 €	9 706 €
<b>TOTAL</b>			<b>67 500</b>		<b>76 553 €</b>		<b>27 726 €</b>

En application de cette instruction du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, le SDIS des Alpes-Maritimes souhaite solliciter ce soutien financier de l'Etat pouvant s'élever à 27 726 € TTC sur la totalité des 67 500 masques achetés pour un coût de 76 553 € TTC pour cette période.

Je vous propose de bien vouloir autoriser M. le président du conseil d'administration à solliciter ce soutien financier de l'Etat.

**Après en avoir délibéré, le bureau du conseil d'administration, à l'unanimité, décide :**

- d'autoriser M. le président du conseil d'administration à solliciter le soutien financier de l'Etat dans le cadre de l'instruction ministérielle du 6 mai 2020 portant contribution de l'Etat pour l'achat de masques par les collectivités territoriales.

*Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours  
des Alpes-Maritimes*



*Charles-Ange GINESY*